

Tarifs des locations pour réunions, séminaires, colloques, réceptions :

Espaces	Capacité	Superficie	Demi-journée et soirée (< 4h)	Journée (> 4h)
Amphithéâtre Huet	323 places (238 + 82 au balcon)	328 m ²	2 000 €	3 500 €
Amphithéâtre central Amphithéâtre nord	178 places 160 places	173 m ² 177 m ²	1 500 €	2000 €
Salle des conseils	40 places 50 personnes debout	69,5 m ²	700 €	1 000 €
Salle Jean-Pierre Bobenriether (JPB)	40 places 100 personnes debout	125 m ²	900 €	1 500 €
Salle 2	30 places	52 m ²	400 €	600 €
Salles 3, 5, 7, 9	10 places	19 m ²	200 €	300 €
Salles 4, 6, 8	15 places	35 m ²	300 €	500 €
Salle 10	25 places	45 m ²	400 €	700 €
Salle 12	100 places	123 m ²	900 €	1 500 €
Salle 14	20 places	42 m ²	400 €	600 €
Grand studio (E1, E2, E3, E4)		> 200 m ²	600 €	1 000 €
Petit studio (D1, D2, D3, F2, F3, F4, F5, F6)		< 200 m ²	500 €	800 €

En cas de location de plusieurs espaces, des abattements peuvent être pratiqués :

- à hauteur de 20 % du tarif le plus élevé pour deux espaces loués,
- à hauteur de 30 % du tarif le plus élevé pour trois espaces loués,
- à hauteur de 40 % du tarif le plus élevé pour quatre espaces loués,
- à hauteur de 50 % du tarif le plus élevé pour cinq espaces loués,
- à hauteur de 60 % du tarif le plus élevé pour six espaces loués,
- à hauteur de 70 % du tarif le plus élevé pour sept espaces,
- à hauteur de 80 % du tarif le plus élevé pour huit espaces et plus.

Au-delà de 3 journées de location, un abattement de 30 % peut être appliqué. Au-delà de 5 journées de location, un abattement de 50 % peut être appliqué.

La gratuité peut être proposée dans les cas suivants lorsque la location ne fait pas l'objet d'un accès payant :

- à l'ensemble des ENSA,
- aux associations ayant leur siège à l'École et aux associations d'étudiants en architecture,

école nationale supérieure d'architecture de **paris-belleville**

- au ministère de la Culture et à ses services déconcentrés,
- aux partenaires de l'École dans les domaines de l'architecture et de l'enseignement supérieur,
- aux associations du quartier,
- à la Mairie du 19^e arrondissement de Paris.

Un tarif préférentiel de 50 % peut être proposé dans les cas suivants lorsque la location ne fait pas l'objet d'un accès payant :

- aux autres administrations et aux établissements publics,
- aux associations investies d'une mission de service public ou poursuivant un but humanitaire, culturel ou éducatif,
- aux services de la Ville de Paris ou aux établissements relevant de sa tutelle,
- aux autres collectivités territoriales.

Les dépassements horaires à partir de 20h sont facturés à raison de 25 % du tarif journée par heure.

Lorsque la location d'espace génère, de par son ampleur, des coûts induits supplémentaires (prestations de ménage, de sécurité, de régie...), l'École peut les refacturer au prix réel en sus du tarif proposé.

Si pour raison de contraintes d'exploitation, l'École met à disposition du demandeur un espace plus grand que celui initialement demandé, elle peut proposer le tarif applicable à celui-ci.

Tarifs validés lors du CA du 6 octobre 2022